

#53

CORNAVIRUS

Point

FO
DGFIP

2 AVRIL 2021

COMPTE RENDU DE LA VISIO-CONFÉRENCE DU 2 AVRIL À 17H

Décalée à plusieurs reprises dans la journée en fonction des attermoissements de la DGAFP qui avait déjà occasionnée le report dix minutes avant son heure annoncée de [l'audioconférence ministérielle](#), la visioconférence avec le Directeur Général s'est finalement tenue à 17h à la veille du week-end de Pâques !

Autant dire que pour les agents dont certains devaient le cas échéant exercer un choix de reconfinement en province ou qui simplement attendait de savoir dans quelle position ils se trouveraient la semaine prochaine suite aux annonces présidentielles, il était bien tard !!

Le Directeur Général a ouvert la séance par un point sur la situation à la DGFIP dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle ne s'arrange guère. La dégradation observée [la semaine dernière](#) semble même s'amplifier.

Nous déplorons désormais 300 cas positifs et près de 400 agents en quarantaine quelle qu'en soit la durée. La semaine écoulée depuis la visioconférence précédente a donc confirmé une forte augmentation du nombre de cas.

Il a par ailleurs souligné une amélioration significative sur le front du télétravail avec près de 37% d'agents en télétravail tout en réaffirmant son intention de pousser les feux au maximum avec une vigilance renforcée.

CAMPAGNE IR

Le Directeur Général adjoint a confirmé enfin que la campagne d'impôt sur le revenu s'ouvrira la semaine prochaine selon le calendrier prévu qui n'est pas modifié.

Le coup d'envoi interviendra jeudi avec une conférence de presse ministérielle, les outils étant accessibles un peu avant. Le Directeur Général considère que le respect du calendrier prévu, en dépit de la situation sanitaire, offre des marges de manœuvre en cas de dégradation.

Le pari est que la situation s'améliorera et les jours au-delà de la cinquième semaine, qui voit traditionnellement s'accroître la fréquentation devrait pouvoir se faire dans des conditions sanitaires améliorées. Il n'a pas exclu la possibilité d'allonger le calendrier si nécessaire.

En vue d'éviter au maximum les déplacements, la communication médiatique se concentrera sur un message « fondamental » : « pour faire votre déclaration ne sortez pas de chez vous ! » Internet et le numéro national unique constituent le cœur du dispositif et seront complétés autant que de besoin par des accueils sur rendez-vous. Nous ne sommes pas en Plan de continuité de l'activité et donc tous les services restent ouverts comme le sont un certain nombre de commerce.

Des ajustements seront possibles et le Directeur Général affirme qu'on ne bascule pas en pilotage automatique après l'ouverture de la campagne. La situation sera évidemment adaptée en fonctions de la volumétrie d'appels ou de mails, de la capacité de traitement et... de la situation sanitaire.

Le réseau France Service va rester ouvert, un lieu sera équipé afin de garantir le maximum de protection aux agents qui y assureront des permanences ou des rendez-vous.

F.O.-DGFIP a rappelé au Directeur Général qu'au-delà de la tonalité optimiste de la présentation qui est un exercice un peu obligatoire, à l'évidence cette campagne ne sera de nouveau pas une campagne classique, après celle de l'an dernier particulièrement éprouvante pour les agents.

Depuis sont intervenues de nouvelles suppressions d'emploi et des réorganisations permanentes et il est évidemment impossible de faire abstraction du contexte sanitaire tant sur la population que sur les agents.

Pour le syndicat, les contribuables continueront de se déplacer parce qu'ils en ont besoin, parce que c'est cela le service public et parce que leur niveau d'inquiétudes, probablement renforcé par les conséquences de l'épidémie, est fort comme la presse économique s'en est encore récemment fait l'écho.

Des queues se formeront donc et la dématérialisation à outrance ne virtualisera pas le besoin de nos publics d'obtenir des renseignements, d'être accompagnés et pas simplement par une aide en ligne ou par téléphone.

Si l'inconnu inquiète, le connu ne rassure pas : les remontées des départements montrent qu'à moins d'une dizaine de jour de l'ouverture de la campagne certains sont loin d'être prêts. Informations tardives des agents, absence de communication sur le dispositif retenu, fermeture des services d'accueils, rendez-vous d'avril intégralement annulés et positionnement des services civiques seuls en première ligne face à l'exaspération voire l'agressivité de certains usagers pour les dissuader et les réorienter vers l'internet, le téléphone ou la prise de rendez-vous.

Le Directeur Général adjoint a convenu qu'il n'était pas possible de laisser seuls les services civiques et les vigiles assurer les fonctions d'accueil.

Au-delà du paradoxe de voir les SIP contraints de renforcer les structures d'accueil téléphonique sensées les délester que dire des conditions dans lesquelles ce renfort s'organise ? Alors que le numéro d'appel unique débordera selon la volumétrie d'appels et non selon leur origine géographique, comment répondre aux questions des contribuables sans disposer des informations sur leur situation fiscale faute d'habilitations nationales chichement distribuées dans les services concernés.

Par ailleurs, à ce stade et compte tenu du contexte sanitaire, la rotation des agents, pourtant souhaitable compte tenu des contraintes, apparait bien théorique et aura probablement un effet d'éviction sur l'exercice des autres missions dont les objectifs n'auront pas été adaptés. C'est donc une nouvelle campagne difficile à laquelle vont être confrontés les agents de la DGFIP.

Le Directeur Général considère pouvoir capitaliser sur les habitudes prises en 2020 ou avaient été constaté une nette baisse de fréquentation reportée sur l'accueil téléphonique. Il constate par ailleurs que la numérisation gagné 4 ou 5 ans sur le plan de marche envisagé grâce au contexte sanitaire.

FONDS DE SOLIDARITÉ

Les services chargés du fonds de solidarité (FDS) seront de nouveau très sollicités. Les formulaires sont en effet ouverts entre 10 et 15 jours après la fin du mois : les formulaires de demandes d'aide d'avril devront donc être traités mi-mai. Les stocks de demandes n'ont jamais été aussi bas, même s'il reste encore élevé.

Le Directeur Général y voit les effets conjugués d'une baisse des demandes, de la mobilisation de tous les services concernés et des 250 renforts qui sont tous arrivés. En ajoutant une amélioration espérée de la situation sanitaire, ces facteurs devraient permettre de faire face. Si la mobilisation des collègues n'est plus à démontrer, les nouvelles mesures de restrictions risquent d'alimenter les stocks quelques temps encore à moins qu'on décide de mettre prochainement un terme au quoi qu'il en coûte ou que la campagne de vaccination ne fasse des progrès littéralement miraculeux ...

Il serait peut-être temps de réactiver un PCA plutôt que de continuer à faire semblant de tout pouvoir faire en même temps.

ASA GARDE D'ENFANT

Alors qu'il aurait préféré ne pas en parler considérant que la décision ne se prendrait pas au plan directionnel, **F.O.-DGFIP** a interpellé le Directeur Général sur la situation des agents chargé de famille confrontés à la fermeture des établissements scolaires et l'interruption des activités périscolaires. Le syndicat a clairement réaffirmé qu'il n'était pas possible de

télétravailler tout en gardant ses enfants, spécifiquement en bas âge mais pas uniquement. Puisque la Ministre a récemment rappelé qu'il ne fallait « pas demander l'impossible » c'est donc l'ASA qui devrait être la règle sauf accord explicite des agents concernés.

Alors que nous disposions d'un dispositif qu'il était possible d'aménager en le rendant simplement compatible avec la nouvelle situation, les choses sont moins claires du point de vue de la DGAFP. Celle-ci décide en effet d'accorder à titre dérogatoire et sous réserve des nécessités de service, hors vacances scolaires, à un des deux parents sous réserve qu'il en fasse la demande à son chef de service et produise une attestation sur l'honneur qu'il ne dispose pas d'un autre mode de garde ! Ce dispositif ne concernerait que les enfants jusqu'à l'école élémentaire contre 16 ans dans le dispositif existant. L'esprit Shaddock a donc de beaux jours devant lui !

Les discussions n'étaient toutefois pas complètement arrêtées et étaient susceptibles d'évoluer encore selon le Directeur Général qui a dit avoir entendu l'énervement des représentants des personnels sur la question des congés et souhaite un dispositif le moins bureaucratique possible.

Nous lui avons rappelé qu'il y avait eu de fâcheux précédents sur le sujet. Alors que la relation de confiance est proclamée partout, que la bienveillance est la nouvelle antienne à la mode, ce n'est jamais le cas lorsqu'il s'agit des agents !

Ils doivent en permanence subir les effets d'une « phobie des glandeurs » bien incompatible avec la conscience professionnelle dont ils font montre chaque jour, et qui seule permet à la Direction Générale de continuer à tirer sur l'élastique sans craindre qu'il ne casse. Nous avons alerté solennellement sur les effets délétères de ces mesquineries répétées.

F.O.-DGFIP a également dénoncé la tentation de certains d'inviter les agents à poser les quinze jours en congés pour éviter d'accorder des ASA. Le Directeur général considère qu'il est hors de question d'imposer la prise de congé.

Le Directeur Général considère qu'il n'est pas complètement anormal que le dispositif s'arrête à l'école élémentaire. Le syndicat lui a fait remarquer que si le télétravail est impossible en gardant des enfants en bas âge, le partage d'une connexion ADSL avec plusieurs enfants au collège ou au lycée risque fort d'entamer la productivité attendue des télétravailleurs. Le Directeur Général a fait état d'échanges avec d'autres responsables de service public qui gère cette difficulté en étant, en bonne intelligence, moins exigeants avec leurs agents.

Le recalage présidentiel des vacances de printemps sur une période unique pour l'ensemble des zones académiques pose des problèmes pratiques d'autant que très peu d'activités à destination des enfants ne sont proposées.

Si la possibilité d'avancer ses congés semble acquise, **F.O.-DGFIP** a demandé à ce que la date limite de report des congés 2020 fixée au 9 mai ne soit pas modifiée.

Devant déjà se réorganiser à l'improviste, il ne faudrait pas qu'en plus les agents n'aient le choix qu'entre solder sans délai leurs congés ou les voir alimenter automatiquement leur CET. Même en l'absence de réponse formelle, le Directeur général n'a pas eu l'air d'envisager cette solution.

SITUATION SANITAIRE

Sur le plan sanitaire, **F.O.-DGFIP** a dénoncé une forme de relâchement dans la mise en œuvre des mesures de protection et une moindre réactivité dans la gestion des « clusters ».

Plusieurs sont en effet apparus sur le territoire ces derniers temps : Saint Quentin en Yvelines (15 cas), Ploermel (11 cas), et le site de Saint Sulpice à Paris (15 cas).

A chaque fois les mesures ont pu apparaître trop tardives, partielles et loin de l'optimum de protection du aux agents. Chacun reste caché, souvent de bonne foi, derrière l'application de procédures décrites à un moment de la pandémie où les variants ne prévalaient pas encore. La pénurie de médecin de prévention se fait ici où là lourdement sentir.

C'est ce qui autorise par exemple à désinfecter le rez de chaussée d'un site sans procéder au nettoyage du premier étage sans tenir compte des circulations et d'espace communs par définition partagés.

La distinction cas contacts/cas contacts à risques appliquée trop à la lettre conduit à considérer les services, fussent-ils sur le même site, comme des espaces indépendants ne communiquant pas les uns avec les autres. Moyennant quoi les cas apparaissent dans un service, puis un autre avant de gagner un troisième. Et naturellement la fermeture préventive des sites semble être complètement taboue.

Il est vrai qu'il est bien plus facile de dénoncer le relâchement coupable des agents dans le respect des mesures barrière ou d'incriminer les restaurants administratifs !

F.O.-DGFIP a clairement alerté le Directeur Général : continuons comme ça et nous aurons beaucoup de mal à en sortir et nous pourrions nous trouver dans ces situations, qui se multiplient à bas bruit sur tout le territoire, jusqu'à la vaccin-glinglin !!

En réponse, le Directeur Général affirmé qu'en période de crise il fallait garder son calme et faire preuve de lucidité. Il considère que nous avons été moins prêt que nous le sommes au-

aujourd'hui même s'il ne disconvient pas de la nécessité de procéder à quelques rappels sur les règles sanitaires y compris sur la gestion des « clusters ».

ENFiP

Au regard des difficultés de garde d'enfant, **F.O.-DGFIP** a souligné que le maintien en l'état de l'évaluation des inspecteurs stagiaires prévue la semaine prochaine était tout simplement impossible.

La direction de L'ENFiP s'est à ce stade montré inflexible en maintenant l'épreuve à la date prévue. Elle considère en effet que l'évaluation est l'aboutissement des enseignements sur les blocs fonctionnels et que par ailleurs les stagiaires chargés de famille ne constitue pas une majorité. Sourde aux arguments développés y compris ceux d'un simple report, l'ENFiP considère que les stagiaires concernés peuvent s'organiser et renvoie vers l'épreuve de rattrapage ceux qui rencontreraient des difficultés.

C'est, pour le syndicat, à la fois injuste et inéquitable compte tenu d'une scolarité déjà profondément impactée par la crise sanitaire. D'autant que débute en mai un stage qui devrait perdre son caractère probatoire dès lors que ses conditions de déroulement seront celles qu'on peut imaginer dans le contexte épidémique.

Pour les mêmes raisons, **F.O.-DGFIP** est intervenu pour que les contrôleurs stagiaires puissent bénéficier d'un report d'entrée en

stage qui devrait lui aussi et pour les mêmes motifs ne pas être probatoire.

Nous avons également dénoncé qu'au motif du caractère probatoire du stage les stagiaires, pourtant tous équipés de microordinateurs, se voient refuser par certains départements la possibilité de télétravailler.

Interrogée sur la scolarité des agents PACTE, l'ENFiP a confirmé le déroulement de la scolarité en présentiel compte tenu de la spécificité de ces publics et de leur faible taux d'équipement.

PRS

F.O.-DGFIP a attiré l'attention du Directeur Général sur le retard constaté sur le versement de la PRS dans le cadre des opérations de restructuration. Nous n'avons pas changé d'avis sur les réformes en cours et en exigeons toujours l'arrêt, mais ne pas verser à l'agent ce qui lui est dû est tout simplement inadmissible. La Direction Générale a annoncé se pencher rapidement sur le sujet.

TELETRAVAIL :

F.O.-DGFIP a rappelé que la décision en matière d'indemnisation des frais exposés par les travailleurs devenait désormais urgente et rappelé sa demande de réactivation du dispositif de prise en charge des frais de repas pendant tout ou partie de l'état d'urgence sanitaire en cas d'impossibilité de recours à la restauration collective.

Signalez toute difficulté par courriel à
contact@fo-dgfiip.fr

